Le très honorable Mark Carney, premier ministre du Canada

Cabinet du premier ministre

80, rue Wellington

Ottawa (Ontario) K1A 0A2

[Nom du(de la) député(e)]

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant les activités à venir liées à l’Étude sur l’exploitation des minéraux critiques au Canada.

La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, conçue pour accélérer la production de minéraux essentiels aux technologies existantes et émergentes, présente des risques importants pour les Premières Nations. L’expansion des activités d’exploration et d’exploitation minière sur ou à proximité des territoires des Premières Nations augmente le risque de construction intrusive ou perturbatrice de routes d’accès aux ressources, de contamination de l’eau, de déforestation, de fragmentation de l’habitat ainsi que de perte de biodiversité. Ces risques menacent directement la santé, la sécurité alimentaire et la continuité culturelle des Premières Nations.

Il est impératif que la démarche adoptée par le Canada en vue d’exploiter les minéraux critiques repose sur une approche fondée sur les droits qui intègre et respecte pleinement les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations, réaffirmés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies), afin de garantir que le pouvoir décisionnel des Premières Nations soit reconnu, que leur voix soit entendue et que leurs terres et leurs eaux soient protégées. Il est essentiel de garantir la compétence et l’intendance des Premières Nations pour parvenir à une transition juste et durable vers les énergies renouvelables face aux changements climatiques.

En tant que député(e), nous vous exhortons à veiller à ce que les Premières Nations aient leur mot à dire dans le cadre de toutes les activités liées aux minéraux critiques. L’exploration et l’extraction de minéraux critiques qui ont une incidence directe sur les droits des Premières Nations ne peuvent aller de l’avant sans intégrer pleinement la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Il s’agit d’une étape fondamentale pour les obligations constitutionnelles, conventionnelles et internationales de la Couronne et essentielle pour promouvoir la réconciliation de manière respectueuse.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

[Nom]
[Courriel]
[Lieu]